Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260420-2026_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme LOUIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : lundi 13 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de votants : 14
Sont présents : Madame LOUIS Isabelle, Monsieur LEGER Noël, Madame JACQUETON Géraldine, Monsieur JIMENEZ Xavier, Monsieur LE TESTU Dominique, Monsieur LE TESTU Michael, Madame LAMOUREUX Sophie, Madame OLLIVIER Patricia, Monsieur RAMIERE Patrick, Madame LE POLOTEC Stéphanie, Madame VINCENT Julie.
Sont excusés : Monsieur COLLET Serge, Madame TOUATI Magali (pouvoir à Madame VINCENT), Monsieur PERRIN Hugues (pouvoir à Madame LAMOUREUX), Madame BLUMEN Sophie (pouvoir à Monsieur RAMIERE).
Secrétaire de séance : Mme JACQUETON

2026-32- DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire rappelle que l'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront. La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Aux termes de l'article L2121-22 du CGCT, la composition des commissions municipales « doit respecter le principe de la représentation proportionnelle » dans les communes de plus de 1000 habitants. Lors de leur première réunion, les membres de chaque commission désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en l'absence du Maire.

La commission se réunit sur convocation du Maire ou du vice-président ; le maire est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis (avis à la majorité des membres présents) ou formulent des propositions.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- **Créer 7 commissions permanentes suivantes :**
  - Finances, Commandes publiques
  - Vie associative, Culture, Sports, Loisirs
  - Patrimoine naturel Urbanisme
  - Aménagement urbain, Voirie, Réseaux, Espace Public
  - Activité économique, Logement, Affaires Foncières
  - Ecole, Enfance, Santé, Sénior, Social
  - Mobilité

- **Fixer à 4 le nombre de membres élus comme suit :**

L'Article L2121-22 du CGCT prévoit que le maire est président de droit de toutes les commissions et que les membres sont élus en respectant le principe de représentation proportionnelle.

Madame le Maire propose les candidatures suivantes :

Les membres proposés sont :
- Finances, Commandes publiques : Noël LEGER, Patrick RAMIERE, Xavier JIMENEZ, Hugues PERRIN
- Vie associative, Culture, Sports, Loisirs : Stéphanie LE POLOTEC, Patrick RAMIERE, Michaël LE TESTU, Sophie LAMOUREUX
- Patrimoine naturel, Urbanisme : Magali TOUATI, Géraldine JACQUETON, Stéphanie, LE POLOTEC, Hugues PERRIN

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260420-2026_32-DE

- Aménagement urbain, Voirie, Réseaux, Espace Public : Michaël LE TESTU, Magali TOUATI, Noël LEGER, Serge COLLET
- Activité économique, Logement, Affaires foncières : Dominique LE TESTU, Xavier JIMENEZ, Patricia OLLIVIER, Sophie BLUMEN
- Ecole, Enfance, Santé, Sénior, Social : Patricia OLLIVIER, Julie VINCENT, Stéphanie LE POLOTEC, Sophie LAMOUREUX
- Mobilité : Géraldine JACQUETON, Stéphanie LE POLOTEC, Noël LEGER, Sophie BLUMEN

Louis Isabelle,

Maire

Jacqueton Géraldine,

Secrétaire